

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 7 AVRIL 2022**

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme JOLY Marie-France, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. PONCET Jean-Marc (Pouvoir à M. CROZIER Bernard), M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain).

Secrétaire élue : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

Ajout point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Solidarité avec la population ukrainienne

Le Conseil Municipal accepte à la majorité d'ajouter le point ci-dessus à l'ordre du jour.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène comme secrétaire de séance.

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP.

Ce point est retiré de l'ordre du jour de la séance, une délibération n'étant pas nécessaire pour conventionner au service de paiement en ligne Payfip. Toutes les administrations ont l'obligation de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne.

2.2 VENTE PARTIE DU CHEMIN DES HAYES SUITE A DECLASSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal du 10 mars 2022 acceptant le déclassement d'une partie de voie communale « Chemin des Hayes » correspondant à 235m² dudit chemin. Il rappelle que le prix de vente a été fixé à cinq euros le mètre carré (5 €/m²) et que l'intégralité des frais de division et d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Il rappelle également que Monsieur Marc RIVOIRE se porte acquéreur de cette portion de voirie contiguë à sa propriété afin d'avoir une continuité foncière avec son bâti.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'acquisition de cette partie du chemin des Hayes ci-avant explicité par Monsieur Marc Rivoire.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à cette vente à Monsieur Marc RIVOIRE aux conditions définies dans la délibération 2022/03.09 du 10 mars 2022,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision
Ont signé au registre tous les membres présents.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.3 CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE TERRITOIRE D'ENERGIE - IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire rappelle la délibération 2022/02.01 du 17 février 2022 approuvant l'étude par le SIEL de l'implantation d'un équipement technique sur un/des ouvrages communal(aux)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'étude réalisée par le SIEL a déterminé les combles de la mairie comme lieu d'implantation de l'antenne.

Monsieur le Maire donne lecture des conditions d'hébergement des équipements précisées dans la convention d'implantation ainsi que des plans et photographies en annexe.

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire en ce qui concerne la mise en place des équipements, la consommation électrique évaluée à 130kwh annuel maximum restant à la charge de la commune.

Ceci étant exposé, Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN : APPROUVE l'implantation d'un équipement technique dans les combles de la mairie de Maringes,

ARTICLE DEUX: AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.4 SOLIDARITE AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Maringes tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien

La commune de Maringes souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Mettre à disposition le logement vacant situé « 68 place de l'Eglise 42140 MARINGES » pour héberger une famille de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, notamment),

Monsieur le Maire précise que ce logement est composé d'une pièce à vivre et de 2 chambres pour une superficie totale de 48.70 m².

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 5 abstentions et 1 contre,

- DECIDE d'aider la population ukrainienne en mettant à disposition le logement vacant situé « 68 place de l'Eglise » pour permettre l'hébergement d'une famille de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, notamment),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Cette délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés (8 pour, 5 abstentions et 1 contre).

3. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

VOIRIE :

11 avril à 14h30 : Retour du bureau d'études Réalités sur la traversée du village.

12 avril à 20h00 : Réunion de présentation du sentier des 4 clochers.

L'employé communal met en place un point de collecte de cartons de livraisons sur le parking du cimetière. La population Maringeonne pourra prochainement déposer ces cartons pliés. La commune a acquis une remorque permettant le transport de ces cartons en déchetterie.

Nettoyage de printemps : 20 personnes en comptant les enfants ont parcouru les chemins de la commune pour ramasser les déchets. La commission évoque la possibilité d'avancer le nettoyage de printemps pour l'année prochaine et le prévoir plutôt le 1^{er} weekend de mars (journée officielle de nettoyage dans la Loire).

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS :

Semaine citoyenne :

Blandine Thevenon Nicoli donne un compte-rendu de la semaine citoyenne organisée en lien avec l'école : Conseil Municipal avec les enfants, gestes qui sauvent, présentation des institutions, discussion sur le climat auprès des enfants de l'école Les Blés. Les enfants ont montré un réel intérêt pour tous les sujets abordés.

Elle indique également que les enfants de l'école ont participé à une information sur le tri en lien avec la Communauté de Communes. Les enfants ont créé des affiches ; celles-ci seront plastifiées et apposées sur les différents points de regroupement des ordures ménagères.

URBANISME :

La remise des plis pour le choix du bureau d'étude portant sur la Révision du PLU est prévu le 22 avril à midi.

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES

DECHETS (Rapporteur Bernard CROZIER) :

Des modifications sont envisagées sur le ramassage et les points de collecte. Une proposition est faite de regrouper les containers papiers avec les sacs jaunes. En pratique, la commission s'est interrogée sur

l'intérêt de conserver les sacs jaunes. La commission est favorable pour garder les sacs jaunes pour des questions d'hygiène.

Les conteneurs sont donnés par la CCMDL mais tout le génie civil sera à la charge de la commune.

POLITIQUE JEUNESSE (Rapporteur Blandine Thevenon Nicoli) :

Rencontres avec les travailleurs sociaux, retour sur les débats avec les jeunes. Le nouveau directeur de la MJC de Saint-Martin-en-Haut est très surpris de l'investissement des jeunes dans les Monts du Lyonnais. Le problème des déplacements n'est pas propre à notre territoire mais est constaté partout au niveau national.

CULTURE (Rapporteur Blandine Thevenon Nicoli) :

Négociation avec la DRAC pour une convention 3^{ème} génération. Un comité consultatif doit être mis en place. La commission s'interroge sur l'animation de ce comité. Ecouter les citoyens sur leurs attentes et faire remonter. La commission aimerait faire travailler les artistes locaux mais ceux-ci doivent conventionner avec la DRAC.

TRANSPORT SCOLAIRE (Rapporteur François DUMONT) :

Le tarif des transports scolaires va augmenter sur Maringes. La région en avait repris la compétence au département il y a quelques années mais en gardant le différentiel de tarif entre Rhône et Loire. Depuis le 1^{er} janvier, en application de la loi LOM, c'est le Sitral qui reprend l'autorité sur ces transports. Le tarif sera harmonisé sur 3 ans pour toute la Communauté de Communes.

TOURISME (Rapporteur Marie-Hélène Penven De Mari) :

Comice des 25 et 26 juin : il est attendu environ 600 personnes pour le samedi et pour le dimanche. Les organisateurs ont besoin de bras : il est demandé 2 personnes de chaque commune pour le samedi matin et le dimanche soir pour aider à l'installation et la désinstallation.

Des personnes seront aussi nécessaires pour aider au service des repas. En effet, une quinzaine de bénévoles est nécessaire pour assurer la buvette.

5. QUESTIONS DIVERSES

Commémoration de l'armistice de 1945 : Rassemblement au monument aux morts le dimanche 08 mai à 11h suivi d'un vin d'honneur.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 05 mai 2022 à 20h30